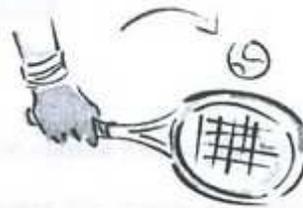




COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

TREMPLENS TENNIS 44



RÈGLEMENT GÉNÉRAL 2010

Cette compétition individuelle ne concerne que les jeunes non classés ou dont le classement limité vous est communiqué dans ce règlement.

Les jeunes bénéficiant, sur l'année en cours, d'une aide à l'entraînement (secteur ou bourse – en contrat avec le département), ne peuvent participer aux TREMPLENS TENNIS 44.

Tout enfant inscrit au Championnat Individuel des Jeunes ne peut participer aux TREMPLENS TENNIS 44.

- **Article 1 - Les TREMPLENS peuvent se dérouler de février à mai 2010**, à vous de les organiser en fonction du planning de vos activités.
- **Article 2 - Les inscriptions des joueurs seront groupées par club et adressées au responsable des TREMPLENS de votre secteur.**
Afin de faciliter la gestion des inscriptions, vous voudrez bien utiliser exclusivement les feuilles type du Comité en y mentionnant très lisiblement tous les renseignements demandés.
- **Article 3 - Les droits d'engagement resteront au Club responsable de son secteur et organisateur des tableaux et finales, afin de prévoir des remises de récompenses à l'issue de celles-ci.** Ils peuvent éventuellement servir aussi à l'organisation des réunions de la compétition et aux frais liés à cette même organisation par les différents clubs.
Seuls les trophées des finales inter- secteurs seront offerts par le Comité.
- **Article 4 - Chaque organisateur de TREMPLENS adressera au Comité pour fin janvier 2010 les copies des listes d'inscriptions (utiliser exclusivement le modèle fourni par le CD ou la copie exacte des rubriques), afin de préparer au plus tôt l'enregistrement des joueurs sur l'A.E.I.**
ATTENTION
Les tableaux envoyés au CD ne devront en aucun cas être modifiés par la suite.
Tout tableau modifié entrainera la non-prise en compte des résultats pour le palmarès des enfants.
- **Article 5 - Les finales secteurs des TREMPLENS devront être faites pour le 31 mai 2010 au plus tard** et les tableaux terminés seront aussitôt adressés au CD 44 pour compléter les états de résultats et établir les tableaux pour les finales départementales.
- **Article 6 - Les vainqueurs (par catégories) des finales de secteur, se rencontreront lors des finales départementales fixées aux 27 juin, 2 et 3 juillet 2010 au Centre de Ligue à VERTOOU.** Elles désigneront les vainqueurs départementaux

RAPPEL pour tout renseignement : Secrétariat Comité ☎ 02.40.58.61.70

RÈGLES SPÉCIFIQUES

A respecter impérativement

CATÉGORIE	DÉROULEMENT	JEU DÉCISIF
9/10 ans (01/00)	Au meilleur des 3 manches de 5 jeux.	Jeu décisif à 4 partout dans toutes les manches.
Toutes les autres catégories 11/12 ans (99/98) 13/14 ans (97/96) 15/16 ans (95/94) 17/18 ans (93/92)	Au meilleur des 3 manches de 6 jeux.	Jeu décisif à 6 partout dans toutes les manches

La catégorie 8 ans (2002) a ses tournois spécifiques : **le tournoi des oursons** (voir affiche ci-jointe)

Le déroulement par poule n'est autorisé que pour les plus jeunes de la catégorie 9/10 ans. Pour les autres catégories, utiliser le tableau classique, même si le nombre de joueurs est restreint (homogénéisation des formats de matches en vue de la saisie des résultats sur l'AEI).

Utilisation des balles intermédiaires dans les catégories 9/10 ans filles et garçons

RÈGLE DU « NON AVANTAGE »

Pour les catégories 9/10 ans à 40/40, le point suivant est décisif et le relanceur choisit le côté.

**Pour les autres catégories
Règle normale avantage de points**

La présentation du Certificat Médical de Non Contre-indication à la Pratique du Tennis en Compétition et de la licence 2010 est obligatoire avant la première partie.

Afin d'éviter les erreurs sur le palmarès des enfants, merci de bien veiller au bon établissement des tableaux.

RAPPEL :

**TOUS LES TABLEAUX comportent deux années d'âges :
9/10 ans, 11/12 ans, 13/14 ans, 15/16 ans, 17/18 ans.**

ANNEXE 1

L'organisation se déroule sur les 9 secteurs du département.

Tout Club, engageant des joueurs, doit **prendre en charge tout ou partie d'un tableau à faire disputer dans son Club.**

Les TREMPLINS doivent permettre au plus grand nombre de jeunes d'accéder à une compétition correspondant à leur niveau de jeu. Les tableaux sont donc limités en classement (se conformer aux limites du tableau ci-dessous).

Le montant de l'inscription est de 4 € par joueur, montant revenant au Club organisateur.

Cette somme est fixée par le comité et ne peut en aucun cas être modifiée.

LES CLASSEMENTS AUTORISÉS

GARÇONS

Catégorie	Âge	Classement
9/10 ans	9 ans (01)	NC
	10 ans (00)	NC à 40
11/12 ans	11 ans (99)	NC à 30/4
	12 ans (98)	NC à 30/4
13/14 ans	Nés en (96-97)	NC à 30/2
15/16 ans	Nés en (94-95)	NC à 30
17/18 ans	Nés en (92-93)	NC à 15/5

FILLES

Catégorie	Âge	Classement
9/10 ans	9 ans (01)	NC
	10 ans (00)	NC
11/12 ans	11 ans (99)	NC
	12 ans (98)	NC à 30/5
13/14 ans	Nés en (96-97)	NC à 30/2
15/16 ans	Nés en (94-95)	NC à 30/1
17/18 ans	Nés en (92-93)	NC à 30

Tous les participants doivent jouer impérativement dans leur catégorie d'âge.
Sauf: Possibilité pour les garçons 15/16 ans à classement 15/5 de jouer les TREMPLINS 44 dans la catégorie 17/18 ans